

Tableau de bord - Suivi de la phase d'admission Parcoursup 2022

Chiffres du 25/06/22

	<b>Lycéens</b> <small>(scolarisés en France ou dans un établissement français à l'étranger)</small>	<b>Etudiants en demande de réorientation</b> <small>(scolarisés en France)</small>	<b>Candidats scolarisés à l'étranger</b> <small>(lycéens ou étudiants de nationalité française, d'un autre pays de l'Union européenne ou d'un pays hors de l'Union européenne)</small>
<b>Nombre de candidats</b>	<b>622 259</b>	<b>185 656</b>	<b>32 812</b>
<b>Candidats ayant reçu une ou plusieurs propositions d'admission</b>	<b>545 382</b>	<b>138 001</b>	<b>13 498</b>
<b>Candidats ayant quitté la plateforme avant de recevoir une proposition d'admission</b>	<b>4 399</b>	<b>2 082</b>	<b>364</b>

Le tableau de bord Parcoursup est actualisé quotidiennement et automatiquement.

Il permet de suivre jusqu'au 15 juillet 2022 l'évolution de la situation des candidats suivants qui ont au moins confirmé un vœu sur Parcoursup. Les données sont détaillées selon trois groupes de candidats :

- les lycéens en terminale scolarisés en France ou préparant le baccalauréat français dans un lycée français à l'étranger ;
- les étudiants en réorientation ou en remise à niveau scolarisés en France ;
- les candidats (lycéens ou étudiants de nationalité française, d'un autre pays de l'Union européenne ou d'un pays hors de l'Union européenne) scolarisés à l'étranger en dehors des établissements français. Parmi ces 32.812 lycéens et étudiants scolarisés à l'étranger hors réseau AEF, les candidats non-européens représentent 78 %, les candidats européens (hors nationalité française) 8 % et les lycéens et étudiants français 14%.

Pour rappel : les candidats non-européens scolarisés à l'étranger (hors lycée français à l'étranger) font leurs demandes de licence via la procédure Campus France. Ils utilisent la procédure Parcoursup uniquement pour candidater dans des formations sélectives (classes prépas, STS, écoles...).

Ce tableau de bord ne fait pas état de la situation des candidats en « reprise d'études » dont l'accompagnement est prévu en lien avec le Ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion ainsi que les partenaires de la formation professionnelle associés dans le cadre du module Parcours+ afin, le cas échéant, de leur proposer des formations et des services adaptés à leur profil et à leur projet.